

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2017

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 20

	Excusé	Non excusé	Remplacé par
M. Cavitte, représentant de la collectivité de rattachement	X		
M. Lenoir, représentant de la collectivité de rattachement	X		
Mme Fournier, représentante de la commune siège	X		
Mme Naves-Lauby, représentante de la commune siège	X		
M. Trait, personnalité qualifiée	X		
M. Chaumeil, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	X		Mme Mouton
M. Vigliotti, représentant des personnels ATOSS	X		
Mme Artus, représentante des parents d'élèves	X		
M. Saubion, représentant des parents d'élèves	X		
M. Marquet, représentant des parents d'élèves		X	
M. Roussel, représentant des élèves		X	

Monsieur Adrien TURON, apprenti en BTS Assistant Manager, accepte de prendre le secrétariat de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance précédente.
- Proposition de l'ordre du jour.

1) - **Fonctionnement pédagogique et éducatif**

- Dotation Globale Horaire (DGH).

2) – **Gestion Financière**

- Voyage à Grodno.
- Admission en non-valeur.

- Approbation du PV du conseil d'administration de la séance précédente.

Votants : 20

Pour : 20

- Proposition de l'ordre du jour.

Votants : 20

Pour : 20

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

I. FUNCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

DHG (dotation globale horaire) :

Chaque année, le rectorat attribue, au vu des prévisions d'effectifs, une dotation globale horaire (DGH) correspondant au nombre d'heures à répartir entre les disciplines. Cette année, cette DGH est de 1466 heures à ne pas dépasser (1320 heures poste – 146 HSA). Cette DGH est à ventiler afin d'exprimer les besoins en postes d'enseignants.

Lors de cette ventilation, il faut prendre en compte les obligations réglementaires de service des professeurs titulaires.

Un calcul est alors fait en fonction des besoins de chaque discipline.

Il faut rappeler que ce travail est fait sur des prévisions et que les effectifs réels seront peut-être différents. Le travail de ventilation sert à envisager d'éventuelles créations ou suppressions de poste.

Il y a également la possibilité, en fonction du nombre d'heures nécessaires dans telle ou telle discipline, de demander un bloc de moyen provisoire pour un nombre d'heures tendant vers ½ ETP au moins. Si le nombre d'heures est inférieur, on privilégie plutôt un complément de service reçu qui correspond au fait qu'un professeur en poste dans un autre lycée ou collège qui n'a pas un temps plein vienne faire quelques heures dans notre établissement. On peut à l'inverse proposer un complément de service donné.

Pour ces prévisions, la ventilation s'est faite sur une base de 1320 heures poste et 146 heures supplémentaires année qui peuvent être demandées aux professeurs.

D'autres facteurs entrent en compte lors de la ventilation comme les effectifs de chaque classe. Par exemple, pour des raisons de sécurité, 39 élèves dans une salle du lycée n'est pas envisageable.

Une économie était possible concernant les classes de seconde. Il y avait en effet la possibilité de faire 9 classes qui n'auraient pas dépassé 35 élèves. Mais cette économie n'a pas été faite car les élèves de seconde nécessitent une attention toute particulière.

Il y avait également une question concernant les L/ES. A savoir s'ils seraient bien séparés en Français. La réponse est affirmative : la séparation des L/ES en Français est bien prise en compte dans la ventilation.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017 se répartissent de la façon suivante :

Niveaux	Effectifs	Nombres de classes	Répartitions
2nde	310	10	31 élèves par classe
1 ^{ère} S	110	3,5	30/31/31/18
1 ^{ère} ES	85	2 classes de 1 ^{ère} ES ; 1 classe de 1 ^{ère} L ;	2 classes de 1 ^{ère} ES à 33 ; 1 classe de 1 ^{ère} L à 33 ; 1 classe de 1 ^{ère} L/ES (13L+19ES)
1 ^{ère} L	46	1 classe de 1 ^{ère} L/ES	
1 ^{ère} STMG	70	2 classes de 1 ^{ère} STMG	35 élèves par classe
Tle S	128	4	32 élèves par classe
Tle ES	89	2 classes de Tle ES ; 1 classe de Tle L	2 classes de Tle ES à 36 ; 1 classe de Tle L à 36 ; 1 classe de Tle L/ES (19L+17ES)
Tle L	55	1 classe de Tle L/ES	
Tle STMG	77	3	25/26/26
BTS NRC 1	18	1	18
BTS NRC 2	18	1	18
BTS AM1	24	1	24
CPGE PCSI	15	1	15
CPGE PC	14	1	14

2 ^{ndes}	10
1 ^{ères}	10 (L ; L/ES ; ES ; ES ; 3+1/2 S ; 2 STMG)
Terminales	11 (L ; L/ES ; ES ; ES ; 4 S ; 3 STMG)

Pour ce qui est de la ventilation, Monsieur le Proviseur présente un document sur lequel sont inscrits les besoins retenus pour chaque discipline, les apports, les HSA ainsi que les compléments de service reçus, donnés et les blocs de moyens provisoires.

Il faut noter le fait que le français est séparé en deux catégories : les lettres classiques et les lettres modernes. Et que pour ce qui est de l'anglais, la principale modification apportée aux travaux effectués en conseil pédagogique est le fait qu'un groupe ait été ajouté en seconde et un ait été supprimé en 1^{re} STMG.

Les enseignants tiennent à souligner le fait qu'encore une fois on ne donne pas les moyens de satisfaire les besoins de chaque discipline comme pour la musique par exemple qui n'a pas assez d'heures. Les enseignants font remonter qu'ils ne sont pas contre le travail de ventilation de Monsieur le Proviseur mais contre la dotation qu'ils trouvent insuffisante.

Les enseignants parlent d'un échec de l'institution et indiquent qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre. Qu'il faut se partager les heures, ce qui sacrifie certaines disciplines car le nombre d'heures attribuées est insuffisant. Ce qui leur pose problème est le fait de devoir se partager un nombre d'heures fixé et non pas de partir dès le départ des besoins de chaque discipline.

Monsieur le Proviseur rappelle que lorsque les effectifs deviennent plus certains dans le courant du mois de juin, le rectorat adapte la dotation si besoin est.

Une motion proposée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation est lue et jointe au dossier. Monsieur le Proviseur s'engage à remettre pour information cette motion aux membres présents le lendemain pour le dialogue de gestion du lycée.

☞ *Départ à 19 h 35 de Monsieur FAVENNEC (personnalité qualifiée). Passage à 19 votants.*

La question posée par Monsieur le Proviseur concerne l'adoption en l'état de la ventilation qu'il propose.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation expriment le fait qu'ils ne répondront pas à cette question mais qu'ils exprimeront par leur vote de rejet leur non-adhésion à la dotation attribuée.

Votants : 19
Pour : 7
Contre : 8
Abstention : 4

Monsieur le Proviseur demande aux membres du conseil d'administration de s'exprimer sur sa proposition de demander la création d'un poste en Economie-Gestion et de ne demander aucune suppression de poste.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Proviseur met au vote la motion proposée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

Votants : 19
Pour : 12
Contre : 1
Abstention : 6

II. GESTION FINANCIERE

1) Voyage à Grodno

M. Girard présente le nouveau budget du voyage à Grodno (Biélorussie).

Ce projet de voyage a déjà été présenté lors d'un conseil précédent mais il a connu depuis quelques modifications :

- ✓ la période prévue est dorénavant du 26 avril au 4 mai 2017 ;
- ✓ la participation financière de la Région non connue à ce jour sera au maximum de 80 euros par élève concerné, soit 1200 euros et non plus les 3200 euros prévus initialement ;
- ✓ la participation du lycée est augmentée de 714 euros ;
- ✓ les dépenses ont été revues à la baisse.

☞ *Départ de Madame MARCHE (représentante des parents d'élèves) à 20 h 10. Passage à 18 votants.*

Monsieur le Proviseur demande aux membres du conseil de se prononcer sur sa proposition de maintenir ce voyage et de le placer en 1^{ère} position quant à la demande d'aide financière auprès de la Région.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

2) Répartition des crédits globalisés

Le problème concerne une personne n'ayant pas réglé une facture de frais de restauration depuis déjà un certain temps et pour laquelle un courrier d'insolvabilité a été adressé au comptable par l'huissier.

La somme en question s'élève à 109,35 €.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'admission en non-valeur de cette somme.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

III. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé et la ventilation de la dotation globale horaire proposée n'ayant pas été adoptée, Monsieur le Proviseur remet en main propre aux membres du conseil une convocation pour la séance du jeudi 2 février 2017 au cours de laquelle ils devront se prononcer quant à une autre proposition de ventilation.

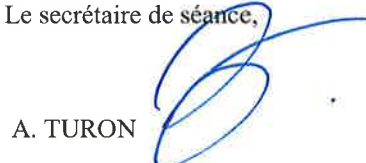
Le conseil d'administration se termine autour de 20 h 20.

Le Proviseur,



D. GUILBAULT

Le secrétaire de séance,



A. TURON